

Les Cahiers du GE WIF

Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France

N° 7 – Janvier-Février 2011

La France, telle qu'elle se présente aujourd'hui, voudra-t-elle de de la Wallonie et de Bruxelles ?

Il s'appelle Louis. Wallon, il est radicalement opposé à l'option réunionniste. Il nous explique pourquoi et nous lui répondons.

Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie

Équipe rédactionnelle : Edgard Baeckeland, Guy Bertrand, Willy Burgeon, Jean-Alexis D'Heur, Paul Durieux, Jules Gazon, Jules Gheude, Marc Hansen, Jean-Sébastien Jamart, Philippe Lausier, Jean-Luc Lefèvre, Jean Lerusse, Michel Pieret, Jean-François Renwart.

SOMMAIRE

Il nous a paru utile de passer en revue les principaux arguments invoqués par certains pour exprimer leur scepticisme quant à la disposition des dirigeants français à ce que la République française accueille la Wallonie et Bruxelles en cas de démantèlement du Royaume de Belgique.

Nous verrons que les obstacles que soulèvent ces remarques critiques n'ont finalement qu'une portée secondaire et ne sont pas de nature à empêcher l'intégration de nos deux Régions à la France, si les Wallons et les Bruxellois en émettaient clairement le désir.

Nous avons également suivi l'évolution de la Région wallonne au cours des mois de décembre 2010 et janvier 2011.

Table des matières

La France, telles qu'elle se présente aujourd'hui, voudra-t-elle de la Wallonie et de Bruxelles ?	5
Pourquoi d'aucuns sont-ils sceptiques	5
Un scepticisme non justifié	6
Conclusion	9
Il s'appelle Louis. Wallon, il est radicalement opposé à l'option réunionniste. Il nous explique pourquoi et nous lui répondons.	9
Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie	11
Ecobonus en sursis	11
Programme Explort	11
Sécurité routière	11
Chômage wallon : embellie en trompe-l'œil ?	12
Budget 2011	12
Le décumul voté	13
Logements durables	13
Les provinces à la diète	14
Gouvernance : charité bien ordonnée...	14
Ryanair à Liège ?	15
Charleroi Airport : nouveau record	15

Des cabinets ministériels à l'économie	15
Le Dar, suite	16
Difficile d'y voir clair dans les chiffres du chômage wallon	16
Formation professionnelle	17
Un plan logement	17
La Wallonie présentée dans « Le Figaro »	18
Quand la Flandre s'inquiète de la Wallonie	18
La Wallonie termine l'année 2010 avec un taux de chômage de 14,1 %	18
Le Forem veut trier les chômeurs wallons	19
Un contrat de 100 millions pour la FN	20
La voiture « verte »	20

La France, telle qu'elle se présente aujourd'hui, voudra-t-elle de la Wallonie et de Bruxelles ?

Dans le Cahier n° 1, le Français Jacques Lenain a expliqué en quoi une forme d'union-intégration à la France, fondée sur un statut particulier d'autonomie – la Constitution française permet ce type de construction juridique – pourrait offrir à la Wallonie, ainsi qu'à Bruxelles, une perspective d'avenir alléchante.

Il y a toutefois un aspect important qui mérite d'être développé : la France, telle qu'elle se présente aujourd'hui, voudra-t-elle de la Wallonie et de Bruxelles ?

C'est à cette question que le présent Cahier tente de répondre.

Pourquoi certains sont-ils sceptiques ?

Passons tout d'abord en revue les raisons qui amènent d'aucuns à être dubitatifs.

1° Il n'y a pas vraiment en France de mouvement de fond pour affirmer la solidarité à l'égard de la Wallonie et de Bruxelles. Rien, en tout cas, de comparable au mouvement en faveur de la réunification que l'on a connu en Allemagne.

2° Il ne semble pas que les sphères dirigeantes en France soient en faveur de la réunion de la Wallonie et de Bruxelles et considèrent cet objectif comme primordial. En effet, les populations de Wallonie et de Bruxelles participeraient alors à l'élection du Président de la République, ainsi qu'à celle d'un nombre significatif d'élus nationaux (députés et sénateurs). Et l'on peut supposer que, dans un avenir prévisible, l'apport des voix de Wallonie et de Bruxelles se porterait majoritairement vers la gauche. Nicolas Sarkozy et l'UMP voudraient-ils prendre ce risque ?

3° L'intégration ferait disparaître le régime fiscal particulier qui rend la Wallonie et Bruxelles attractives pour certains Français. Imagine-t-on les exilés fiscaux actuels – très influents dans les allées du pouvoir – ou d'autres intimes, comme le Belge Albert Frère, pousser à une intervention de la France qui aboutirait à réduire leurs privilèges ?

4° L'adoption d'un statut particulier d'intégration pour la Wallonie et Bruxelles pourrait donner des idées à d'autres régions de France – l'Alsace, la Bretagne, le Pays basque, etc. – ou mener à une transformation de la France en un État fédéral. Une telle évolution ne serait pas, en soi, forcément négative, mais est-on bien certain que cette éventualité soit envisagée favorablement par les structures actuellement au pouvoir en France, y compris à gauche ? Après tout, la Révolution française a vu le triomphe des Jacobins... Il n'est donc pas certain que les dirigeants français prendraient le risque de soutenir les francophones de Belgique si cela devait conduire à ébranler la structure unitaire de la République.

5° Un statut particulier d'intégration permettrait à la Wallonie et à Bruxelles de conserver des pans importants de responsabilité. Toutefois, ces deux Régions

enverraient leurs représentants à l'Assemblée nationale et au Sénat de la République. Ces représentants participeraient donc à l'élaboration des lois de France *sensu stricto*. Faudrait-il prévoir qu'ils ne participent pas aux lois dans les domaines pour lesquels la Wallonie et Bruxelles auraient conservé leur autonomie ? Cette délimitation risquerait souvent d'être fort compliquée ! L'hypothèse d'une union-intégration risquerait donc de mener à une situation proche de celle que le Royaume-Uni, pays moins cartésien que la France, est en train de découvrir : des députés élus en Ecosse votent au Parlement de Westminster des lois qui ne s'appliquent qu'en Angleterre ; en revanche, aucun député anglais ne peut influencer sur le sort des lois que le Parlement d'Edimbourg peut voter dans la cadre de l'autonomie qui lui a été dévolue. Il est donc à craindre que la perspective de connaître pareille situation assez embrouillée ne soit pas non plus accueillie avec enthousiasme par les milieux dirigeants français et qu'elle tempère donc fortement le soutien qu'ils pourraient apporter aux francophones de Belgique face à l'offensive flamande.

Un scepticisme non justifié

Voilà donc les principaux arguments invoqués par certains pour exprimer leur scepticisme quant à la disposition de la France à intégrer la Wallonie et Bruxelles.

Ces remarques critiques sont justes. Mais les obstacles qu'elles soulèvent ont une portée secondaire et ne sont pas de nature à empêcher le ralliement de la Wallonie et de Bruxelles à la France, si les Wallons et les Bruxellois en émettaient le souhait.

Reprenons les arguments un par un :

Il n'y a pas vraiment en France de mouvement de fond pour venir à l'aide ou au secours de la Wallonie et de Bruxelles.

Certes. Mais cette absence de volonté populaire française est sans importance. Petit point d'histoire : il n'y a jamais eu une telle volonté pour n'importe quel territoire rattaché à la France, anciennement (Alsace, Lorraine, Picardie, Franche-Comté, etc.) ou « récemment » (Savoie et Nice). Le mouvement allemand de réunification (après seulement un petit demi-siècle de séparation, comme il en fut pour l'Alsace-Lorraine) ne constitue pas un exemple pertinent, car entre la Wallonie et la France, il ne s'agirait nullement de « réunification » (la Wallonie n'a été « étatiquement » française que durant vingt ans et il y a de cela deux siècles...). Ce qui importe, c'est qu'il n'y ait pas d'hostilité populaire française à une telle réunion, et il n'y en pas, comme le démontrent divers sondages. Tout ce qui compte, c'est bien la position qu'adopteront les élites dirigeantes françaises, position que le peuple français fera alors sienne.

Les sphères dirigeantes en France ne sont pas en faveur de la réunion de la Wallonie et de Bruxelles et ne considèrent pas cet objectif comme primordial.

Il est exact que, dans leur grande majorité, les élites dirigeantes françaises ne portent aucune ambition particulière pour la « Belgique française ». Et la force du principe

sacré de non-ingérence paralyse toute expression en leur sein. Pour autant, cela ne signifie nullement qu'elles sont indifférentes aujourd'hui et qu'elles resteraient inertes demain, une fois le Royaume de Belgique définitivement paralysé. Bien sûr, si la Wallonie et Bruxelles étaient aptes à former un État (une « Belgique seconde ») ou deux nouveaux États, l'État français ne bougerait pas. Mais, dans le cas contraire, il en irait tout autrement. De même que « l'occasion fait le larron », la fin du Royaume ranimera un intérêt pour la « nature française » de la Wallonie et de Bruxelles, précisément au sein des élites dirigeantes françaises qui n'ont pas encore perdu tout sens patriotique... et verront vite tout le profit que la France peut tirer d'un tel accroissement, notamment face à ses « rivaux » européens (Allemagne, Angleterre, Russie). L'intégration de la Wallonie et de Bruxelles permettrait à la France d'augmenter son poids dans le concert des Nations. D'autre part, on ne peut imaginer qu'étant le leader naturel de la francophonie, la France se désintéresse d'une région francophone limitrophe qui fut française avant que la Belgique ne se crée. Au demeurant, la nature ayant horreur du vide, les États voisins de la Belgique concluraient qu'une « reprise » de la Wallonie par la France serait la moins mauvaise solution (nous ne disons pas cela pour Bruxelles...). Autrement dit, ce qui comptera, le moment venu, pour les élites françaises, c'est le choix des Wallons et des Bruxellois pour la France. Si ce choix est net, il sera accepté, sans rechigner.

L'argument « électoraliste »

L'argument « électoraliste » – la France est à droite et la Wallonie à gauche – n'est pas sérieux. Toutes les Régions de France, sauf une, sont actuellement à gauche. Le corps électoral wallon représente les 5 % du corps électoral français, c'est peu. Et l'écart électoral qui sépare les libéraux wallons des socialistes wallons est faible et réversible. Tout comme celui qui sépare les socialistes français des libéraux français. Ceux-ci n'occupent d'ailleurs pas le pouvoir de manière continue... En outre, il existe déjà un noyau de parlementaires nationaux « rattachistes » à gauche comme à droite de l'éventail politique français, petit groupe qui ne fera que prospérer une fois le tabou de la non-ingérence levé. Qui est plus, le vote wallon ne manquerait pas d'être lui-même influencé par le contexte réunionniste. L'électeur socialiste wallon est bien devenu royaliste ! Un même « légitimisme » produira de grands effets en faveur de la France et du pouvoir en place en France, notamment parce que l'électeur wallon comprendra que ce pouvoir et l'État français, même si le gouvernement du moment est de droite, seront les sauveurs de sa protection sociale. Enfin, il n'échappera pas aux élites françaises libérales que Bruxelles penche plutôt à droite.

L'argument fiscal

Politiquement et électoralement, les exilés fiscaux français en Belgique ne représentent rien, même à droite. Très peu nombreux, ils ne constituent qu'une faible proportion de l'ensemble des expatriés fiscaux français. Et les Français « riches » restés en France sont mille fois plus nombreux que ces exilés qu'ils ne portent pas dans leur cœur.

Un statut d'autonomie interne pour la Wallonie et Bruxelles pourrait donner des idées à d'autres régions de France et ébranler la structure unitaire de la République.

Il est exact qu'un statut d'autonomie interne pour la Wallonie et Bruxelles serait difficile à accepter de la part d'une fraction des élites dirigeantes françaises. Et il faudrait ajouter à cela le coût annuel de l'opération (6 à 8 milliards d'euros). C'est donc bien là un obstacle. Mais il ne faut pas l'exagérer. Dans son essai¹, Jacques Lenain fait valoir combien la France est devenue décentralisatrice, ses élites plus que le peuple... Il explique également que le risque du « précédent » que constituerait une Wallonie autonome est dérisoire, en métropole (quid de supposées prétentions autonomistes, même marginales, en Alsace, Bretagne, pays basque ou catalan... ?) ou ailleurs (les mouvements nationalistes corses ou ultra-marins n'ont pas attendu la question belge pour exister, et ils se garderaient bien, comme aujourd'hui, de réclamer pour leur région plus de responsabilités financières, éducatives, etc., afin d'éviter une sanction électorale, comme cela est arrivé récemment aux nationalistes corses et guadeloupéens).

Jacques Lenain développe longuement le fait juridique selon lequel le principe de spécialité législative, parfaitement connu par la Constitution française et appliqué largement dans l'outre-mer français (Polynésie, Calédonie, Mayotte, Wallis, St Barth, St Martin, ...) et partiellement en Corse, s'imposerait pour la Wallonie et pour Bruxelles, ne serait-ce que pour des raisons majeures de faisabilité juridique.

Il ne faut donc pas être pessimiste : une fois passé le premier temps des réserves « jacobines » face à une telle perspective d'une Wallonie et d'une Bruxelles autonomes, le principe de réalité prévaudrait inmanquablement. On pourra rassurer les récalcitrants, si nécessaire, en valorisant la convergence juridique qui ne manquera pas de s'imposer naturellement au fil des ans (voir le régime alsacien-lorrain, devenu résiduel au terme de quelques décennies).

Le rôle législatif controversé des futurs députés et sénateurs wallons et bruxellois

Ces élus nationaux seraient appelés à voter des lois générales et financières françaises qui ne vaudraient pas pour la Wallonie et Bruxelles. Il s'agit ici d'une vraie question et l'exemple anglo-écossais est pertinent. Mais il faut savoir qu'une telle situation ne serait pas neuve pour le Parlement français. En effet, il existe déjà deux sortes de députés et de sénateurs français qui représentent des Français auxquels les lois de la République qu'ils votent ne s'appliquent pas : ceux qui émanent de territoires français disposant d'un régime de spécialité législative étendu et ceux qui représentent les Français de l'étranger. Certes, ces nouveaux parlementaires wallons et bruxellois seraient plus nombreux que ceux-là. Mais il ne faut pas perdre de vue, avant de contester leur légitimité à voter des lois françaises, que les lois belges, ex-fédérales, et les lois françaises qu'ils voteraient avec leurs collègues « français », seraient à coordonner et à faire converger (fiscalité, protection sociale, etc.), au fil des

¹ « Wallonie et Bruxelles : le destin de la Belgique française ». (<http://belgique-francaise.fr>).

législatures, sous leur contrôle, ce qui justifie qu'ils aient à élaborer les unes et les autres.

Notons enfin qu'il y a une différence fondamentale avec la situation anglo-écossaise. L'Écosse s'éloigne, politiquement et juridiquement de l'Angleterre, alors que la Wallonie connaît, tout au contraire, un mouvement continu d'intégration-assimilation à la France, remarque qui nous ramène au fond des choses : la Wallonie n'est, n'a jamais été et ne sera jamais une nation, contrairement à l'Écosse (près d'un millénaire comme État), qui retrouve progressivement son passé national – comme l'Irlande avant elle – du fait de la fin de l'imperium anglais (et grâce aussi au pétrole... écossais).

Conclusion

Il faut avoir à l'esprit que les arguments opposés à une « solution française » sont survalorisés, voire inventés, par l'appareil de propagande belge, qui se donne pour vocation, depuis bientôt deux siècles, d'empêcher les francophones de Belgique de penser positivement à un avenir français, et les Français de regarder vers la « Belgique française ». Avec succès, il est vrai, mais une efficacité qui s'évanouira d'un coup quand la crise belge sera devenue, aux yeux de tous, effectivement mortelle pour le Royaume. Car il ne faut pas « penser » la situation belge et son impact français avec un regard d'aujourd'hui, mais avec celui, tout différent, qui s'imposera aux décideurs wallons-bruxellois et français quand ils seront au pied du mur.

Il s'appelle Louis. Wallon, il est radicalement opposé à l'option réunionniste. Il nous explique pourquoi et nous lui répondons

Louis : L'État français, centralisateur et jacobin, n'est pas solidaire de ses régions en difficulté et ne les aide pas. Voyez le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine !

Gewif : La France est, depuis trente ans, un État « décentralisé ». C'est inscrit en toutes lettres dans sa Constitution. Pour ce qui est des régions que vous citez, elles ont été frappées, comme la Wallonie, par la régression des vieilles industries. Le fait qu'elles ne disposent pas de l'autonomie gouvernementale de la Wallonie ne les empêche pas de se porter au moins aussi bien qu'elle. Et tous les Français bénéficient des mêmes prestations et des mêmes services publics, ce qui risque de n'être bientôt plus le cas des Belges... En France, la solidarité n'est pas un vain mot.

Louis : En cas d'union, la France aura tôt fait de spolier la Wallonie de ses richesses au profit d'autres régions françaises !

Gewif : Pourquoi la France, qui compte 22 régions en Europe et onze outre-mer, favoriserait ou défavoriserait-elle une région plutôt qu'une autre ? Une région française s'est-elle déjà plainte de recevoir moins qu'une autre ? Quel intérêt la France aurait-elle de vouloir appauvrir la Région wallonne, qui ne représente que 5 % de son territoire ? Il est patent que l'État français serait plus soucieux que l'État belgo-

flamand de contribuer au redressement de la Wallonie. Souvenez-vous de ce que disait le général de Gaulle à la fin des années soixante : *C'est un drame pour le peuple wallon, dont le passé est si remarquable, de dépendre aujourd'hui d'un autre peuple qui ne fera rien d'autre que l'étouffer en attendant de l'absorber un jour*. La France n'est pas la Flandre !

Louis : Le pouvoir du président de la République est bien plus grand que celui du Roi des Belges. Le Parlement français n'est en fait qu'une chambre d'entérinement des décisions présidentielles. L'exercice du pouvoir revêt un aspect « dictatorial » en France...

Gewif : Le Président de la République a effectivement bien plus de pouvoirs que le Roi des Belges, mais il est élu tous les cinq ans, au terme d'une sévère compétition. Quand la majorité parlementaire et le Président sont du même bord, il est exact que celui-ci domine celle-là. Mais pas dans le cas contraire. Souvenez-vous des périodes difficiles de la cohabitation. Un Président a donc besoin de sa majorité parlementaire et il y a une opposition permanente entre des partis qui ne gouvernent jamais ensemble – contrairement à ce qui se passe en Belgique –, ce qui démontre que le Parlement n'est pas subordonné...

Au demeurant, en quoi le système belge, où le Roi est impuissant, où les partis décident de tout sans que jamais le peuple soit consulté, serait-il supérieur au système français ? Quel est d'ailleurs, des deux États, le plus mal en point en ce moment ? Ajoutons qu'en France, le Président est vivement critiqué comme responsable identifié. Mais qui peut être précisément critiqué en Belgique ? Vous parlez d'aspect « dictatorial ». Propagande belge, efficace hélas ! Mais quel est, des deux peuples, celui qui peut faire reculer le pouvoir sur divers sujets par ses manifestations ou ses votes (traité européen...) ?

Louis : En France, la concertation sociale n'existe pas, comme chez nous, en Belgique.

Gewif : Il est exact qu'elle est moins développée en France et débouche donc plus souvent sur des mouvements sociaux de grande ampleur, comme on l'a vu avec la réforme des pensions. Une des causes est le moindre rôle que jouent les syndicats dans la gestion directe des prestations sociales (chômage, santé, etc.). Cela veut dire que les Français bénéficient de leurs prestations sans avoir à dépendre d'une filière syndicale, mutuelle et politique déterminée. Est-ce un mal ? Il en découle aussi le paradoxe qu'avec un taux de syndicalisation bien plus faible en France (7 %) qu'en Belgique (70 %), les syndicats français, étant non cogestionnaires de prestations et peu dépendants des cercles politiques, sont plus combatifs, ce qui n'empêche pas, lorsqu'il y a grève, la mise en place d'un service minimum plus performant que chez nous. Au demeurant, ce que le Gewif défend, c'est le maintien, si nous le souhaitons, de nos dispositifs propres de protection et de législation sociale, dans le cadre d'un statut particulier d'autonomie. Dès lors, ce serait aux Wallons et aux Bruxellois d'opter, secteur par secteur (santé, chômage, éducation, etc.), pour l'adoption du système français ou le maintien du système belge. Soit dès la réunion à la France, soit plus tard.

o

Nous tenons à remercier chaleureusement Jacques Lenain pour l'aide qu'il a apportée à la confection de ce dossier.

Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie

Ecobonus en sursis

L'écobonus wallon ne disparaîtra pas, dit-on chez André Antoine, le ministre du Budget. Mais si l'on suit les prévisions budgétaires, il semble devoir « s'assécher » de lui-même en 2011, faute de moyens.

Source : Michel De Muelenaere, « Le Soir », 1^{er} décembre 2010

o

Programme Explort

Quatre-vingts étudiants en gestion ont découvert la place financière londonienne, grâce au programme wallon Explort.

Axé sur le commerce extérieur et financé essentiellement par les plans Marshall puis Marshall 2.vert, ce programme a permis, depuis août 2006, de faire voyager 1.500 jeunes (étudiants mais aussi demandeurs d'emploi), dont 470 rien qu'en 2010. Il s'agit habituellement de stages de 2 ou 3 mois mais depuis cette année, le programme soutient aussi des mini-trips, comme celui de ces 2 et 3 décembre.

Jean-Claude Marcourt (PS) était du voyage, coiffé de sa double casquette : celle de ministre francophone de l'Enseignement supérieur, qui a profité de sa présence sur place pour rencontrer des représentants de l'Université de Leicester, en vue de développer des partenariats concrets, et celle de ministre wallon en charge du Commerce extérieur, venu vanter les mérites de la Wallonie auprès du groupe anglais de logistique ferroviaire Freightliner, qui cherche à implanter un centre de distribution sur le continent.

Source : Laurent Gérard, « La Libre Belgique », 6 décembre 2010

o

Sécurité routière

Le 1^{er} décret wallon sur la sécurité routière a vu le jour. *C'est du concret*, explique le ministre Benoît Lutgen (CDH). *Cela aura des implications dans le quotidien des Wallons : cartographie des zones à risque, mise en place d'un Plan Routes, conception des Routes-sécurité, présence des radars.*

Les rénovations et les réhabilitations se font en profondeur, précise encore le ministre. *Ce qui m'importe vraiment, c'est la hiérarchisation des travaux.*

Source : Vincent Liévin, « DH », 6 décembre 2010

o

Chômage wallon : embellie en trompe-l'oeil ?

Deux études viennent doucher l'euphorie née des chiffres du chômage en Wallonie. Le Forem faisait état d'une baisse de 6.471 demandeurs d'emploi (- 2,9 %) sur un an, et le ministère de l'Economie indiquait que fin juin, la Wallonie avait le mieux résisté à la crise.

Mais l'Institut pour un développement durable dit « gare aux réjouissances » : de très nombreux emplois wallons sont subsidiés par l'Onem ou relèvent du système des titres-services, soutenus partiellement par le budget fédéral. *Est-ce durable, budgétairement. Et que reste-t-il comme créations d'emploi nettes si on exclut ces dispositifs et d'autres ? Pas grand chose !*

Dans son baromètre trimestriel, Manpower indique en outre, de son côté, que c'est en Wallonie que les intentions de recrutement sont les plus limitées...

Source : « Le Soir », 17 décembre 2010

o

Budget 2011

Le budget wallon pour l'année 2011 est marqué par un gel des dépenses. Elles n'évolueront que de 2 %, soit l'équivalent de l'inflation, alors que les recettes croissent de 4,5 %.

Présentant le budget devant la Commission, le ministre André Antoine (CDH) a brossé un tableau de la Région wallonne, insistant sur son redressement qui se marque notamment par l'augmentation de son rendement à l'impôt des personnes physiques (+2,7 %). Le chemin qui reste à parcourir est toutefois long, a-t-il précisé en réponse à ceux qui en Flandre exhortent la Wallonie à réclamer une plus grande autonomie financière. *Il nous faut du temps et le déclin wallon auquel nous avons assisté ne peut pas être compensé en quelques années.*

Si, à l'entendre, la Région wallonne maîtrise sa dette et a pu bénéficier de taux d'intérêt intéressants, elle est toutefois tributaire de la situation du fédéral, dépourvu de gouvernement de plein exercice depuis le mois de juin.

Au MR, on dénonce le fait que les divers crédits wallons consacrés à la recherche et à l'innovation connaissent une chute de 30 % par rapport au budget 2008, soit une diminution de 95 millions d'euros.

Les chiffres du MR sont faux!, affirme-t-on au cabinet de Jean-Marc Nollet (Ecolo). Il y a au contraire une hausse : 165 millions d'euros en moyens de paiement en 2008, pour 181 millions en 2011.

Source : « Vers l'Avenir », 7 décembre 2010

o

Le décumul voté

Le projet de décret spécial sur le décumul partiel entre élu régional et mandataire exécutif local a fait le plein des voix de la tripartite Olivier, le 8 décembre 2010, au Parlement wallon, par 52 PS-Ecolo-CDH contre 19 MR (seul des 72 présents sur 75, le CDH André Bouchat n'a voté ni pour ni contre, alors qu'il s'était abstenu en commission).

Côté MR, Jean-Paul Wahl a résumé les griefs déjà longuement développés en commission : *Un monstre juridique, antidémocratique, qui ne va pas atteindre l'effort recherché, hypocrite, démagogique, mensonger.*

Tel n'est évidemment l'avis de l'Ecolo Marcel Cheron : *N'en déplaise aux frileux, le Parlement wallon peut donner un exemple de bonne gouvernance. La règle retenue n'est pas celle d'Ecolo, où le non-cumul total a le mérite d'être clair, mais vise à une composition mieux équilibrée du Parlement. Et de parler de critère objectif et cohérent à propos du taux de pénétration retenu pour répartir les 25 % de futurs cumulards des interdits de cumul.*

Le ministre Jean-Paul Furlan a salué, pour sa part, *une voie médiane qui évite la caricature d'une assemblée sous-localiste et le tabou d'un décumul total.*

À noter enfin la déclaration, devant la presse, du député PS Claude Eerdeken : *Je vote pour, pour ne pas être exclu du PS. Au bureau, Di Rupo a prévenu qu'on n'admettrait pas une voix discordante. J'ai 40 ans de militantisme au parti. Je ne tiens pas à en être exclu parce que, dans un moment d'égarement, il impose de voter une connerie."*

Source : Paul Piret, « La Libre Belgique », 9 décembre 2010

o

Logements durables

Le ministre Nollet a annoncé la création de près de 100 logements durables en Wallonie : *Au départ, nous avons prévu une enveloppe de 2 millions d'euros. Nous avons reçu 95 projets dans le cadre de notre appel à projets. Le jury indépendant m'a donc demandé s'il était possible d'élargir mon enveloppe de subsides. Nous avons pu dégager finalement plus de 3,3 millions d'euros de subsides pour ces 18 projets. Cela représente un budget total, avec les subsides, de plus de 8,4 millions d'euros.*

Source : Vincent Liévin, « DH », 9 décembre 2010

o

Les provinces à la diète

En 2012, les wallons éliront 113 conseillers provinciaux de moins. La baisse d'un tiers des élus touche aussi la députation provinciale. Le Luxembourg de Lutgen bénéficie d'une mesure particulière, contrairement à Namur, ce qui a suscité la colère, tardive, d'Eliane Tillieux.

Source : Pascal Lorent, « Le Soir », 10 décembre 2010

o

Gouvernance : charité bien ordonnée...

Tel est le titre de l'édito de Pascal Lorent dans « Le Soir » du 10 décembre 2010 :

(...) En limitant le cumul de certains mandats, dont ceux exercés au sein du Parlement wallon et d'un exécutif communal, le gouvernement wallon a posé un signal. Il se pose en modèle pour les autres Régions et pour le fédéral. En demandant, d'une part, à certains élus d'assumer pleinement un seul de leurs mandats ; en taillant, d'autre part, dans des assemblées pléthoriques que le temps a éloignées du citoyen. En effet, si certaines missions des Provinces conservent une certaine visibilité (à commencer par l'Enseignement), rares sont les citoyens capables d'expliquer ce que font les conseillers provinciaux, et pourquoi on en élit autant.

Le gouvernement wallon ne doit pas pour autant s'esbaudir de ces deux réformes, concrétisées sur le dos d'autres institutions (les Provinces et le Parlement wallon). Car d'autres, tout aussi importantes, l'attendent ou paraissent nécessaires. On pense à la réforme du Forem – annoncée pour l'été prochain. Et, surtout, au nettoyage impérieux de quelques structures pararégionales, aux acronymes souvent exotiques, et dont certaines des compétences se recoupent parfois. Et qui occupent des administrateurs influents, jamais élus... mais fidèles à leur parti.

Et puis, la bonne gouvernance, ce n'est pas que quelques mesures symboliques, prises souvent au détriment des autres. Non, ce mode de gestion idéal(isé) consiste aussi à abandonner les jeux et calculs partisans, autant que les sous-localismes. Ceux-là même qui ont encore hanté les débats sur la réforme des Provinces et le décumul. Pour embrasser l'intérêt suprême de la Wallonie. En matière de bonne gouvernance également, charité bien ordonnée commence par soi-même.

o

Ryanair à Liège ?

Liège Airport devrait ajouter deux destinations à ses services d'été : Bologne et Barcelone. Les services seraient assurés par la compagnie Ryanair.

Voilà des années que Bierset cherche à développer une activité « passagers » complémentaire au « cargo ». Ne serait-ce que pour amortir l'aérogare d'une capacité de 1 million de passagers par an construite sur fonds propres et qui n'a attiré que 350.000 passagers en 2009.

Source : Eric Renette, « Le Soir », 17 décembre 2010

o

Charleroi Airport : nouveau record

Avec une fréquentation de + 30 %, Brussels South Charleroi Airport franchit un nouveau record.

En 2010, Brussels South Charleroi Airport va dépasser la barre des 5 millions de passagers et atteindre la saturation de sa nouvelle aérogare, trois ans seulement après son inauguration. En 2009, avec 480.000 tonnes manipulées, Liège Airport a dépassé les (mauvais) résultats de l'aéroport ex-national de Zaventem en matière de transport de marchandises (450.000), empoignant ainsi la première place nationale (la huitième au niveau européen).

Source : Eric Renette, « Le Soir », 17 et 18 décembre 2010

o

Des cabinets ministériels à l'économie

Le personnel des cabinets ministériels de la Région wallonne est en baisse, tout comme les dépenses au sein de ces cabinets, note le 22^e cahier d'observation de la Cour des comptes.

Fin 2007, on dénombrait 462 équivalents temps plein (ETP) dans les cabinets, pour un cadre légal de 503 ETP, soit un taux d'occupation de 91,85 %. Au 31 décembre 2009, ils étaient 327,4 ETP pour un cadre de 398,75 ETP, soit un taux d'occupation de 82,11.

Les crédits alloués au fonctionnement des cabinets sont eux passés d'un total de 32.878 euros par an et par membre du personnel prévu au cadre à 28.270 euros, soit une baisse de 5 % en 2009 par rapport à 2008 et de 18 % en 2010.

Ces économies ont notamment été réalisées en réduisant la composition du gouvernement de neuf à huit ministres, en instaurant des synergies entre cabinets et en puisant davantage dans les effectifs de l'administration.

Source : Belga

o

Le Dar, suite

Poursuite du débat en commission sur le projet de décret réformant le dispositif du Dar (décret d'autorisations régionales).

Il s'agit de soustraire de la procédure de ratification de permis d'urbanisme ou d'environnement non par l'exécutif, mais par le Parlement, des dossiers à ne plus traiter comme *impérieux d'intérêt général*.

La majorité n'a pas manqué d'extérioriser le clivage dont ses ministres étaient laborieusement venus à bout en septembre. Le chef de groupe Ecolo, Bernard Wesphael, a résumé le débat avec une belle franchise : *Je n'ai pas de problème avec les interventions de l'opposition MR; j'en ai plus avec celles du PS et du CDH. C'est un compromis acceptable. Ce n'est ni le statu quo que souhaitaient PS et CDH, ni la révolution copernicienne qu'Ecolo aurait préférée. Mais il est évident qu'on est au milieu du gué et que le débat va se poursuivre.*

Source : Paul Piret, « La Libre Belgique », 22 décembre 2010

o

Difficile d'y voir clair dans les chiffres du chômage wallon

Bilan élogieux dressé par le Forem, le 22 décembre 2010 : *En novembre 2010, pour le huitième mois consécutif, le nombre de demandeurs d'emploi est moindre qu'il y a un an.* Et l'organisme régional de l'Emploi de préciser que ce nombre a baissé de 2,9 % entre novembre 2009 et 2010.

L'économiste Philippe Defeyt constate que les chiffres du Forem ne correspondent pas à ceux de la Banque nationale. Pour cette dernière, la Wallonie comptait 250.627 demandeurs d'emploi inoccupés en novembre 2009 et 247.447, un an plus tard. Soit un recul de 1,2 %, et pas de 2,9 % comme l'affirme le Forem.

Lequel dit vrai ? Le Forem ou la Banque nationale ? Les deux. C'est leur référence qui n'est pas la même. Le Forem calcule la demande d'emploi, qui comprend le nombre de demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations et de jeunes en stage d'attente. La référence de la Banque nationale (celle des « demandeurs d'emploi inoccupés ») est plus large : elle reprend aussi ceux qu'on appelle les demandeurs d'emploi inoccupés inscrits obligatoirement (en fait les exclus du chômage) et les demandeurs d'emploi inscrits librement. Certes, ces deux catégories ne sont pas les plus fournies : le mois dernier en Wallonie, il y avait 18.977 demandeurs d'emploi inoccupés inscrits obligatoirement et 10.505 demandeurs d'emploi inscrit librement. Mais dans ces deux catégories et contrairement aux deux autres, il y a une hausse des effectifs depuis novembre 2009. Le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés inscrits obligatoirement a ainsi augmenté de 16,2 % en un an. Alors, forcément, si on ne les prend plus en compte dans les calculs, les statistiques se révèlent plus belles. *Ce n'est pas seulement une tromperie statistique qui permet d'embellir la réalité, tonne*

Philippe Defeyt . *C'est aussi considérer qu'il y a des demandeurs d'emploi qui méritent d'être comptabilisés et d'autre pas.*

Source : Vincent Rocour, « La Libre Belgique », 24 décembre 2010

o

Formation professionnelle

S'il y a bien un sujet sur lequel la Région wallonne et la Communauté française restent très hermétiques entre elles, quoique dans des compétences proches sinon complémentaires, c'est bien celui de la formation professionnelle. Pourtant ministre à double casquette institutionnelle, André Antoine (CDH) le reconnaît sans ambages : *Il y a ici un véritable mur de Berlin* entre la Communauté qui seule peut délivrer des diplômes et la Région qui délivre des certifications en formation professionnelle – lesquelles n'ont pas valeur de diplômes.

Source : Paul Piret, « La Libre Belgique », 24 décembre 2010

o

Un plan logement

Le gouvernement wallon a donc *enfin dévoilé ses ambitieux objectifs* pour le secteur du logement public, peut-on lire sur le site de l'Union des villes et communes de Wallonie.

Pour l'UVCW, il s'agit d'*un premier pas dans la bonne direction*, mais qu'il faudra *concrétiser rapidement, consolider également, amplifier enfin.*

Parmi les bons points, l'UVCW épingle notamment le lancement d'un Pivert (nouveau plan d'investissements), le programme de création de logements ou l'ouverture *certes partielle* aux revenus moyens. Quant aux contraintes des communes, l'UVCW apprécie les assouplissements dans l'objectif de 10 % de logements publics mais pas les sanctions pour l'entité qui n'y tendrait pas. D'autres propositions *posent question*, comme la réforme du mode de calcul du loyer. Mais le plus insuffisant, ce serait le montant de 425 millions dévolus au Pivert. Une *enveloppe faible au regard des besoins du secteur*, note l'Union, sans plus préciser de chiffres. Il est vrai que le ministre Ecolo du Logement, Jean-Marc Nollet, n'avait jamais voulu souscrire à la somme astronomique de 5 milliards naguère établie par le comité des sociétés de logement de l'Union pour vraiment rénover le bâti.

Source : « La Libre Belgique », 29 décembre 2010

o

La Wallonie présentée dans « Le Figaro »

Dans son édition du 29 décembre 2010, « Le Figaro » a consacré un supplément de huit pages à la Wallonie, à l'occasion des 30 ans d'existence de la Région.

Cet intérêt soudain est-il lié au marasme institutionnel dans lequel baigne la Belgique ? Voire à la perspective de voir la Wallonie devenir la 27^e région de l'Hexagone ? Absolument pas, assure-t-on au cabinet du ministre-président Rudy Demotte. Où l'on précise que ce genre d'opération n'est pas rare dans le chef des grands médias étrangers.

Source : Pascal Lorent, « Le Soir », 30 décembre 2010

o

Quand la Flandre s'inquiète de la Wallonie

Dans un communiqué transmis, le 29 décembre 2010, en réaction aux chiffres fournis pour 2009 par le ministre-président flamand Kris Peeters (CD&V), le député flamand Marino Keulen (Open VLD) a souligné que *si la Belgique a fait mieux l'an dernier pour attirer des investisseurs étrangers, c'est surtout dû à la Wallonie.*

« *Ce que nous faisons nous-mêmes, nous ne le faisons apparemment pas toujours mieux* », a-t-il ajouté – en renversant une formule souvent utilisée afin de justifier la demande de compétences supplémentaires pour la Région flamande.

Ces nouveaux investissements se répartissaient dans le passé selon une proportion de 60/40 (en faveur de la Flandre). Elle est désormais nettement plus favorable à la Wallonie, atteignant environ une proportion de 55/45.

Pour rappel, en juin 2010, suite à la publication de l'étude du bureau Ernst&Young qui indiquait notamment que les entreprises étrangères boudent désormais la Flandre et Bruxelles au bénéfice de la Wallonie, l'organisation patronale flamande (Voka) avait également réagi.

Source : F.C., « La Libre Belgique », 30 décembre 2010

o

La Wallonie termine l'année 2010 avec un taux de chômage de 14,1 %

La Wallonie termine l'année 2010 avec un taux de chômage de 14,1 % contre 14,7 % en décembre 2009. La Wallonie compte 197.850 demandeurs d'emploi indemnisés et 20.023 jeunes en stage d'attente soit 217.873 personnes, a annoncé le Forem.

Entre novembre 2010 et décembre 2010, le nombre de D.E. demandeurs d'allocations et de jeunes en stage d'attente est resté quasi inchangé (92 personnes en moins).

Depuis avril 2010, le nombre de demandeurs d'emploi est moindre qu'il y a un an. En décembre 2010, et pour le neuvième mois consécutif, l'écart annuel du nombre de demandeurs d'allocation et jeunes en stage d'attente est négatif (-4,2 %, soit 9.501 personnes en moins). L'ampleur de la diminution de décembre est par ailleurs la plus élevée de l'année écoulée (- 4,2 % contre environ - 2 % les mois précédents), souligne le Forem.

Pour toute l'année 2010, le Forem a géré 134.000 offres d'emploi soit une hausse de 16% par rapport à 2009. Si à ces offres, s'ajoutent celles reçues du VDAB et Actiris, 222.860 offres auront été diffusées via le site du Forem en 2010.

Source : Belga, 6 janvier 2011

o

Le Forem veut trier les chômeurs wallons

Le Forem se prépare à trier les chômeurs wallons selon quatre catégories :

- 1) les demandeurs d'emploi qualifiés, prêts à (re)travailler ;
- 2) ceux auxquels il manque un petit pas grand-chose pour répondre aux exigences du marché de l'emploi ;
- 3) ceux qui ont besoin d'un parcours de formation pour avoir ne serait-ce qu'une chance d'un jour décrocher un métier ;
- 4) ceux qui sont considérés comme irrécupérables, parce que présentant des problèmes de nature médicale, mentale, psychique ou psychiatrique.

L'objectif du Forem est de répondre aux exigences d'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi, formulées dans un décret (en préparation) du ministre wallon de l'Emploi, André Antoine (CDH). Ce serait aussi une façon de se débarrasser des deux dernières catégories en les dirigeant vers d'autres opérateurs : les entreprises de formation par le travail, les organismes d'insertion professionnelle, les centres de santé mentale et les CPAS, surtout pour la dernière catégorie.

Le futur décret d'Antoine prévoit d'affecter 617 travailleurs sociaux au suivi des chômeurs. Impossible pour eux de suivre les 218.000 demandeurs d'emploi wallons. Très logiquement, ils prendront donc en charge les « meilleurs », ceux qui pourront rapidement retrouver de l'emploi.

Combien de chômeurs dans les deux dernières catégories ? Environ 100.000, selon des sources au sein de la Fédération des CPAS wallons, dont certains redoutent d’avoir à « absorber » 20 à 50.000 nouveaux bénéficiaires, alors qu’ils n’arrivent pas à faire face à la demande actuelle.

Source : « Le Soir », 11 janvier 2010

o

Un contrat de 100 millions pour la FN

L'armée française vient de signer un contrat de 100 millions d'euros avec la FN de Herstal pour lui fournir 10.881 mitrailleuses MAG sur 8 ans. Cette commande procurera du travail à 200 ou 300 ouvriers durant cette période.

En août dernier, la FN avait déjà décroché un contrat pour fournir 10.000 fusils d'assaut SCAR aux GI's américains stationnés en Afghanistan.

Source : « La Meuse », 15 janvier 2010

o

La voiture « verte »

Dans « La Libre Belgique » du 20 janvier 2011, le ministre Jean-Claude Marcourt explique à Frédéric Chardon sa stratégie visant à dynamiser le secteur automobile :

Je pense aux moteurs électriques, full-electric ou bien hybrides. Ou encore au gaz naturel comprimé qui, comme carburant, permet d’optimiser les moteurs thermiques. Il faut travailler également sur des projets concernant les moteurs thermiques eux-mêmes, car l’électrique ne va pas arriver tout de suite massivement sur le marché. L’Allemagne est d’ailleurs en train de réfléchir sur le thermique. C’est un marché intéressant qui peut ainsi s’ouvrir pour la Wallonie dans ce segment.

Le ministre ajoute qu’à plus long terme, Francorchamps pourrait devenir un véritable pôle en la matière, une sorte de vitrine industrielle :

On pourrait par exemple y installer un « super-testeur » de technologies vertes et utiliser le circuit à cette fin. Parmi mes objectifs, je voudrais aussi réaliser à Francorchamps une course « 0 émission » à l’horizon 2012, comme cela se fait dans d’autres pays. Nous avons aussi un projet de création d’un réseau transfrontalier de bornes électriques pour le rechargement des véhicules. Ou encore l’identification de flottes de véhicules que l’on pourrait doter de moteurs électriques. Je pense par exemple aux camions destinés au ramassage des immondices.

Pour ce qui est de l’aspect budgétaire, Jean-Claude Marcourt précise :

La Région a des millions d’euros qu’elle pourrait mobiliser. Pour réaliser les projets, le gouvernement devra lancer un appel aux entreprises, aux universités, etc. Ils devraient permettre de créer des dizaines, voire des centaines, de nouveaux emplois en Wallonie.